Autour de la Mairie

Exemple d'un débroussaillement réglementaire, paysager, sylvicole et écologique"

La mairie de Saint Marc s'est engagée dans une politique offensive de prévention des incendies de forêt. En collaboration avec la CPA et le Grand Site Sainte-Victoire, elle a favorisé l'installation du chevrier sur le Plateau de France, effectué le débroussaillement sur les bords de la voirie communale, développé l'information des habitants, et réalisé le débroussaillement des abords des bâtiments municipaux.

Pourquoi tout cela ?

Convaincue que le débroussaillement constitue, de loin, le moyen de plus efficace d'autoprotection contre les incendies de forêt, la municipalité compte donner l'exemple.

A ce titre, elle est intervenue sur deux espaces situés autour de la mairie où l'on trouve plusieurs bâtiments publics dont l'école. Il était nécessaire de sécuriser les lieux pour prévenir le danger, surtout lorsqu'il s'agit de la protection de nos enfants.

A quelles problématiques a-t-on été confronté et comment y a-t-on répondu ? C'est ce que nous allons découvrir.

Un espace riche et pauvre à la fois.

La forêt qui entoure les bâtiments municipaux est composée de deux types de milieux :

Le premier, qui peut être qualifié de pauvre, est une pinède à Pins d'Alep, où la forte densité des arbres, de même âge, empêchait le développement d'autres espèces en sous bois.

Par ailleurs, on trouve un milieu remarquable de Chênes Verts centenaires, qui correspond au stade de développement optimal de la forêt méditerranéenne. Ce dernier milieu est aujourd'hui rare du fait de la forte exploitation passée (charbonage, sylvo-pastoralisme, bois de chauffage etc...).Cette chênaie de Saint-Marc donne des signes de faiblesse (extrémités de branches mortes dans les cimes). Il faut donc songer à intervenir dans une vision à long terme en prévoyant notamment son renouvellement. En effet, ces arbres constituent un patrimoine naturel, culturel et paysager qu'il est nécessaire de conserver.

D'autre part afin de protéger les personnes et les biens d'un éventuel incendie, il est indispensable de débroussailler de façon réglementaire.

Enfin, avec un tel environnement, il était hors de question d'altérer la qualité paysagère des lieux !

Cet espace est donc problématique sous plusieurs angles :

1 – Sécurité et réglementation : à proximité des bâtiments ouverts au public et aux scolaires, des arbres se touchent formant une continuité horizontale au feu.

2 – Ecologie : d'une part, le manque de vigueur des Chênes Verts et l'absence de régénération (jeunes arbres) en sous bois, d'autre part, une pinède au sous étage pauvre en diversité d'espèces sont les signes d'un milieu dans lequel les interventions humaines seraient vivifiantes.

3 – Qualité de vie : le caractère naturel, forestier et paysager du site dû notamment à la présence d'arbres remarquables.

Après le débroussaillement... Milieu semi-ouvert propice au développement, à la régénération du patrimoine naturel et à la protection incendie.